



Maladie professionnelle épilepsie

Par Visiteur

J'ai été victime de crise d'épilepsie partielle complexe suite à un traumatisme crânien ancien sur le lieu de travail qui consiste à l'injection du permis de chasser, soit 25000 coups de fusil/an à moins d'un mètre, l'administration à demander à la commission de réforme de se prononcer sur ma pathologie et sa reconnaissance en maladie professionnelle, suite à ma déclaration d'inaptitude par la médecine du travail. Celle-ci refuse de reconnaître l'épilepsie en maladie professionnelle. Quand est-il en la matière? que puis-je faire, eu égard au fait que ma demande de longue maladie a été aussi refusée par le comité médical, et que par ailleurs j'occupais un poste incompatible avec cette pathologie, et que je n'ai jamais passé de visite d'aptitude à ce poste.

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

J'ai été victime de crise d'épilepsie partielle complexe suite à un traumatisme crânien ancien sur le lieu de travail qui consiste à l'injection du permis de chasser, soit 25000 coups de fusil/an à moins d'un mètre, l'administration à demander à la commission de réforme de se prononcer sur ma pathologie et sa reconnaissance en maladie professionnelle, suite à ma déclaration d'inaptitude par la médecine du travail. Celle-ci refuse de reconnaître l'épilepsie en maladie professionnelle. Quand est-il en la matière?

Je ne suis pas médecin et mon avis n'a bien évidemment pas à se substituer à celui du médecin. Il est clair que si l'épilepsie est directement liée à un traumatisme crânien éprouvé sur le lieu de travail, il s'agit alors d'un accident du travail susceptible de faire l'objet d'une indemnisation particulière.

En tant que maladie professionnelle, il semble que l'épilepsie ne fasse effectivement pas partie des tableaux répertoriant l'ensemble des maladies professionnelles.

En tout état de cause, si le médecin du travail refuse de vous reconnaître en tant qu'"accident du travail", vous pouvez demander le bénéfice d'une contre-expertise.

J'occupais un poste incompatible avec cette pathologie, et que je n'ai jamais passé de visite d'aptitude à ce poste.

Avez-vous eu à l'époque un certificat médical attestant de votre incompatibilité avec le poste occupé?

Bien cordialement.